

Baytree France
6, Place de La Pyramide, Tour Majunga, 18eme Etage
Paris, 92800, Puteaux
t +33 (0) 6580 30800 e info@baytree.com
www.baytree.com



Baytree

Préfecture du Loir-et-Cher
Pôle de l'Environnement et de la Transition Energétique
Place de la République
41 000 BLOIS

A Paris, le 07/08/2019

Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement
Dossier de demande d'autorisation environnementale
Réponse à l'avis n°2019-2389 de la MRAe Centre-Val de Loire du 19/07/2019

Monsieur le Préfet,

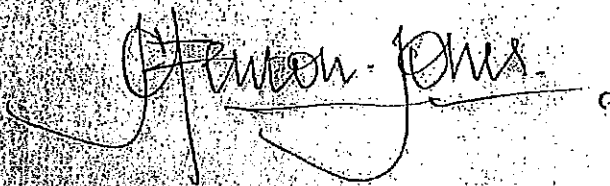
Dans le cadre de l'instruction de notre dossier de demande d'autorisation environnementale concernant un entrepôt logistique SEVESO Seuil haut sur la commune de SALBRIS nous avons reçu l'avis de mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire sur notre projet.

A ce titre, vous trouverez ci-joint, en quatre exemplaires papier, le mémoire détaillant les réponses à cet avis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Jonathan PENTON-JONES

Opérations Directeur de la société BAYTREE, gérant de la société SCCV SB LOG



SALBRIS - DDAE**REPONSE A L'AVIS N°2019-2389 DE LA MRAE CENTRE-VAL DE LOIRE DU 19/07/2019**

Le tableau ci-dessous présente les réponses apportées à l'avis n°2019-2389 de la MRAe Centre-Val de Loire du 19 juillet 2019.

Avis de la MRAe	Réponse
<p>L'autorité environnementale recommande de justifier la densité du maillage des prélèvements au regard du risque de pollution localisée et de mieux caractériser l'état initial de la protection et de la qualité des eaux de la nappe des Calcaires tertiaires de Beauce sous Sologne captifs.</p>	<p>La société ERM qui a réalisé les investigations des sols et des eaux souterraines a proposé un maillage régulier du site afin de couvrir la plus grande zone possible, notamment au droit des futurs bâtiments du projet Prologis de l'époque.</p> <p>Une partie des sondages effectués sur le site du projet objet de la demande d'autorisation environnementale correspond également à l'emplacement du bâtiment, l'autre partie des sondages étant située au niveau des futures voiries. Le maillage qui a été réalisé par la société ERM semble donc pertinent.</p> <p>En ce qui concerne la masse d'eau « Calcaires tertiaires de Beauce sous Sologne captifs », elle présente d'un point de vue général un bon état chimique et quantitatif.</p> <p>D'après la coupe géologique du forage n° BSS001FRTR (cf. coupe en annexe) réalisé à l'emplacement de l'ancien terrain du GIAT, à environ 100 m au Sud-est du site de la SCCV SB LOG, le terrain est composé d'une couche de sable sur quelques mètres (2 m), d'une couche d'argile verte sur une épaisseur plus importante (24 m), puis d'argile dure.</p> <p>La nappe des Calcaires tertiaires de Beauce sous Sologne captifs est présente à une profondeur relativement élevée (captage en eau potable de la commune de Marcilly-en-Gault à profondeur supérieure à 40 m environ).</p> <p>La couche d'argile d'une épaisseur importante rendant le sol peu perméable et la présence de la nappe des Calcaires tertiaires de Beauce sous Sologne captifs à une profondeur relativement élevée limitent très fortement le risque de transfert d'une pollution éventuelle. Une surveillance de cette nappe ne semble donc pas nécessaire.</p>
<p>L'autorité environnementale recommande de compléter la proposition de l'exploitant par une surveillance de la nappe des Calcaires tertiaires de Beauce sous Sologne captifs.</p>	

Avis de la MRAe	Réponse
<p>L'autorité environnementale recommande de compléter l'étude de dangers en démontrant l'exclusion d'un risque d'un feu de forêt.</p>	<p>D'après le Guide technique relatif aux valeurs de référence de seuils d'effets des phénomènes accidentels des installations classées (MEDD – version octobre 2004), la propagation de feu est improbable, sans mesure de protection particulière, en-dessous de 8 kW/m² et il y a apparition d'un risque d'inflammation pour les matériaux combustibles (tels que le bois) en présence d'une source d'ignition à partir de 10 kW/m².</p> <p>De plus, d'après l'INERIS le seuil d'inflammation de la végétation est compris entre 10 et 12 kW/m².</p> <p>Pour aucun des scénarios étudiés un flux thermique supérieur à 8 kW/m² ne sort des limites du site et donc n'atteint la parcelle boisée au nord du site. Le risque d'un feu de forêt suite à l'incendie dans l'entrepôt peut donc être écarté.</p> <p>D'autre part, il est important de rappeler que les scénarios pour lesquels des flux thermiques de 5 kW/m² sortent de l'enceinte du site concernent les cas de propagation d'un incendie à plusieurs cellules sans prise en compte de l'intervention des pompiers après 2 heures d'incendie, cas peu probable.</p>

